

Une plante aux vertus (un peu trop) nombreuses

Depuis l'apparition du «cannabis légal» en vente libre, la culture biologique du chanvre suscite un regain d'intérêt qui ferait presque oublier l'incroyable polyvalence de cette plante.

Le chanvre est assurément une plante particulière à maints égards. Bien sûr, sa réputation sulfureuse relative à la loi sur les stupéfiants le précède dans presque toutes les discussions. On oublie ainsi que bien qu'originnaire d'Asie, le chanvre est une culture traditionnelle sous nos latitudes et qu'il a fourni d'innombrables services à la population durant des siècles: fourrage pour le bétail, huile comestible, textile, cordes, papier, etc. Par ailleurs, il s'agit d'une plante robuste et peu sujette aux maladies, ce qui la prédispose à la culture biologique.

Ce sont les effets psychotropes du chanvre qui ont finalement entraîné son bannissement, bien que ce dernier semble avoir été habilement orchestré pour des raisons politiques et exploité par des filières concurrentes telles que celles du coton, du nylon ou même de l'économie forestière. «Les voiles et les cordages des bateaux de Christophe Colomb étaient en chanvre et on peut ainsi affirmer que sans cette plante, il n'aurait pas découvert l'Amérique», commente François Devenoge, agriculteur bio et chanvrier à Dizy VD, où il confectionne de l'huile et divers produits alimentaires à base de chanvre, commercialisés dans des paniers bio en agriculture contractuelle (3 Vallons et Jardin potager).



Le chanvre agricole couvre bien le sol et se passe souvent de tout désherbage. Photo: Hansueli Dierauer

Le taux de THC détermine la légalité

La législation suisse permet la culture et le commerce de chanvre pour autant qu'il ne soit pas cultivé en tant que stupéfiant et qu'il ne contienne pas plus de 1 % de tétrahydrocannabinol (THC), la substance responsable de ses effets psychotropes. En clair, en culture agricole, seules les variétés figurant sur le «Catalogue des variétés de chanvre» édité par l'OFAG sont autorisées en Suisse. Ces dernières ne contiennent pas plus de 0.3 % de THC (taux prévu par la législation européenne) et les semences sont majoritairement importées des pays de l'UE. «Il est toutefois très fortement conseillé de s'annoncer spontanément auprès de la police avant de cultiver du chanvre agricole en indiquant la variété choisie, la surface et l'affectation du produit», recommande François Devenoge. En effet, les parcelles de chanvre font quasiment toujours l'objet de dénonciations. Il est également utile de conserver les bulletins de livraison de la semence et de disposer d'un contrat de culture avec les acheteurs. Comme pour toute production «alternative», il est impératif d'assurer la commercialisation avant de se lancer dans la culture.

Il y a également d'autres aspects à prendre en compte avant de faire le pas. Même s'il est peu probable d'obtenir plus de 1 % de THC dans du chanvre issu des variétés officielles, ce risque ne peut pas être totalement exclu lorsque la police fait des analyses sur des plantes ou des parties de plantes isolées. «Si le producteur est de bonne foi et qu'il peut prouver qu'il n'a pas voulu produire du chanvre à des fins de stupéfiant (p. ex. en présentant les bulletins de livraison des semences), il ne sera pas poursuivi pénalement. Par contre, sa culture devra être détruite et éliminée», précise Daniel Farine, Procureur général du Canton du Jura. Le chanvre agricole n'étant en apparence pas foncièrement différent de celui qui contient du THC, il faut également s'attendre à voir quelques déprédations et vols dans les cultures, surtout dans la production de cannabis légal.

A noter que, depuis 2005, il est totalement interdit en Suisse d'affourager du chanvre aux animaux sous quelque forme que ce soit et de l'utiliser comme litière. Les surfaces cultivées en chanvre ne donnent droit à aucun paiement direct.

Une plante aux multiples facettes

En plus de la production illégale que nous n'aborderons évidemment pas dans ces lignes, le chanvre peut être cultivé pour sa fibre, sa graine ou ses têtes, c'est-à-dire les inflorescences femelles non fécondées (cannabis légal). Suivant la finalité du produit, le parcours culturel est sensiblement différent. Pour des raisons de place, le présent article n'aborde pas les aspects culturels. En revanche, sur notre site Internet www.bioactualites.ch, vous trouverez un résumé des principaux paramètres agronomiques et différentes informations complémentaires sur le chanvre (cf. encadré en fin d'article).

Le «cannabis légal» fait un carton

Le cannabis légal contient moins de 1 % de THC et met l'accent sur le CBD (abréviation de cannabidiol), une substance



François Devenoge, agriculteur bio et chanvrier. Photo: hir

qui n'est pas un stupéfiant et à laquelle on prête des vertus relaxantes, sédatives et anxiolytiques. Certaines variétés sélectionnées en conséquence permettent d'obtenir plus de 20 % de CBD dans les têtes, mais elles sont réservées à la production indoor sous lampe. Depuis la fin de l'année dernière, ce type de cannabis est en vente libre et il est impossible de le différencier du cannabis contenant du THC sans procéder à des analyses complexes, ce qui complique la tâche de la police pour ses contrôles. En fait, ce cannabis légal a un peu surpris tout le monde et il n'y a pour l'heure pas encore de test rapide fiable pour déterminer la teneur en THC des produits. Des rumeurs circulent toutefois quant à l'arrivée prochaine sur le marché d'un tel dispositif.

La culture et le commerce du chanvre CBD sont réglés au niveau cantonal. «Les cantons sont en train de mettre en place un système d'annonce pour tous les producteurs afin de pallier le <vide administratif> qui entoure encore cette production et pour transmettre les inscriptions à tous les services concernés», indique Jean-Paul Lachat, chef du Service de l'Economie

rurale du canton du Jura. «Dans le Jura, il n'y a pour l'heure pas encore beaucoup de producteurs qui se sont annoncés et il s'agit surtout de cultures indoor», complète-t-il. Le commerce du cannabis légal brut est du ressort des services cantonaux de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV). Mais le cannabis légal se décline également en divers produits transformés (crèmes, huiles, gélules, etc.) à des fins cosmétiques, pharmacologiques ou thérapeutiques et dont le commerce est du ressort des pharmaciens cantonaux.

Jusqu'à présent, ce cannabis riche en CBD a été produit en conditions «indoor». Il constitue une chasse gardée pour une poignée d'entreprises qui ont flairé le bon filon et qui ont développé des boutures à partir de nouvelles souches spécialement sélectionnées. Récemment, des annonces ont fait grand bruit dans la presse agricole en faisant miroiter des contrats de culture très alléchants pour une culture en plein champ. «Même si ces offres font office d'appât, je trouve qu'il est judicieux de rendre la culture de cette plante à l'agriculture et que les producteurs de plein champ puissent aussi en profiter. La politique de diabolisation du chanvre n'a fait que le confiner dans la clandestinité avec des cultures sous lampe alors qu'il pousse très bien à l'extérieur», analyse François Devenoge. La production en plein champ est toutefois beaucoup plus difficile à maîtriser et les teneurs en CBD peuvent être aléatoires.

Quoi qu'il en soit, avec un prix de vente au détail voisin des 10.- Fr./g, le cannabis légal est un marché fort juteux qui attire forcément les convoitises de tous horizons. Les acteurs de cette filière, dont la moralité n'est pas toujours immaculée, y voient un nouvel eldorado alors que l'État y trouve également son compte en encaissant une taxe de 25 % sur les produits de substitution du tabac. Et quand on sait que plusieurs états du très puritain pays de l'Oncle Sam ont légalisé le cannabis, on peut parier que c'est davantage pour des raisons fiscales que par charité envers les consommateurs. L'argent n'a décidément pas d'odeur, même avec les plantes les plus capiteuses! Christian Hirschi et Matthias Klaiss, FiBL



Plus d'infos sur notre site Internet

Vous trouverez de nombreuses infos supplémentaires, notamment sur la culture du chanvre, sur notre site.

www.bioactualites.ch

Pots en verre avec couvercle Bouteilles avec fermeture à étrier

Pour toutes sortes d'aliments:
Marmelades, fruits, légumes, ...

Bocaux de formes et de grandeurs différentes
de 0,4 dl jusqu'à 1 litre.

Bouteilles avec fermeture à étrier 2,5 dl jusqu'à 1 litre.

Echantillons gratuits avec liste des prix sur demande

Crivelli Emballages • CH-6830 Chiasso
☎ 091 647 30 84 • Fax 091 647 20 84
crivelliimballaggi@hotmail.com

narimpex

Nous achetons de suite: Miel Suisse bio Bourgeon

En tant que leader suisse en matière de mise en pot de miel nous achetons de suite votre miel bio certifié Bourgeon. Quantité minimale : 100 kg

Pour de plus amples renseignements, veuillez nous contacter au numéro 078 745 65 52. Nous nous réjouissons de votre appel et vous souhaitons une excellente récolte 2017
Le Team Narimpex

www.narimpex.ch

